
Séance ordinaire du 31 mars 2023	
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 10	L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Ernest HAMM
<u>Présents :</u> 10	<u>Sont présents:</u> Ernest HAMM, Frédéric RICHERT, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Pierre ELLMANN, Martine GEORGES, Michel GEORGES, Fanny HAESSIG, Jordan MAHDADI, Yannick MARTIN
<u>Votants:</u> 10	<u>Représentés:</u>
	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Michel GEORGES
	<u>Public présent :</u>

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Budget Principal : Vote du budget primitif 2023

Le Maire ouvre la séance à 19h40 et annonce les absents et procurations.

Constatant qu'aucune modification rédactionnelle n'a été signalée, le Maire soumet pour approbation, le procès-verbal du 17 mars 2023 transmis aux conseillers par mail le 30 mars 2023.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 17 mars 2023 qui est signé par le Maire et la secrétaire de séance.

Délibération n° 2023 03 11: Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Michel GEORGES, conseiller municipal, est nommé secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Pour : 10 Contre : 0 Abs : 0

Délibération n° 2023 03 12: Budget Principal : vote du budget primitif 2023

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 01/01/2015 comprenant une nouvelle nomenclature,

Vu la délibération n°2021-06-02 du 25/06/2021 adoptant la nomenclature M57 au 1er janvier 2022,

Vu la délibération n°2023-01 08 du 27/01/2023 déléguant au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits,

Comme lors de la séance du 17 mars 2023, le Maire présente aux conseillers le même tableau récapitulatif le Budget Primitif 2023 validé en réunion de travail le 16/02/2023, pas de demande de renseignement ou de remarque particulière.

Il expose également la nécessité, pour agir en concordance avec la nomenclature comptable M57, de reprendre lors du vote du budget, la délibération n°2023-011-08 du 27/01/2023 concernant la possibilité de procéder à des mouvements de crédits déléguée au Maire

Sur demande de 5 conseillers, le vote du budget se fera à bulletin secret.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ADOPTE le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023 tel qu'il est présenté par le Maire et qui s'élève à :

Dépenses et Recettes d'investissement : 222 291.33 euros
Dépenses et recettes de fonctionnement : 338 008.26 euros

- Délègue au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel)

Pour : 4 Contre : 5 Abs : 1

Décisions du Maire :

Embauche de 2 secrétaires en remplacement de la secrétaire de mairie en mi-temps thérapeutique :

- Mme Marie-Laure MUCKLI 2h/ semaine
- Mme Cindy ROUFET 6h/ semaine

Divers – informations :

- Point sur l'utilisation et la location de la salle d'activités.
- Prochaines réunions du Conseil Municipal prévues : 5/05, 16/06/23.

Le Maire clôt la séance à 20h10.

Commentaires :

Procès-Verbal établi le 08 avril 2023

Le Maire, Ernest HAMM

Le secrétaire de séance, Michel GEORGES

